

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2026/20

Conseil municipal du 31 mars 2026

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire élu : Yann DEVILLE

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Aurélie GUTIERREZ, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Anne-Marie ROZIER, Patrick MARCHAND, Béatrice DUMORTIER, Christine MORIN, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Pascal MORET, Delphine OLIVIER, Cyril JACOUTON, Elodie MEGE-MULLER, Christophe TERTIAN, Corine DUTIN, Constance DOUSSET, Raphaël POCCACHARD, Yann DEVILLE, Vanessa MORISSEAU

Excusé-e-s : -

OBJET : SIPAG - Désignation des délégués

Monsieur le Maire explique que les conseils municipaux doivent choisir leurs délégués pour les représenter au conseil syndical des différents syndicats de communes dont la commune est membre. L'élection se fait par scrutin secret, uninominal (*un nom à la fois*). L'article L.5211-7 du CGCT prévoit que le conseil municipal peut décider de lever le scrutin secret à l'unanimité.

Le Maire propose au conseil municipal de lever le scrutin secret (vote à main levée).
Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le scrutin normal.

Conformément aux statuts du SIPAG, la commune y est représentée par 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Le Maire propose de désigner Philippe TISSOT en tant que délégué titulaire et Aurélie GUTIERREZ en tant que déléguée suppléante.

Le Maire demande si d'autres candidats se proposent et procède à l'élection, siège par siège :

1^{er} délégué titulaire :
Candidat : Philippe TISSOT

1^{er} tour
Votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Philippe TISSOT a obtenu : 23 voix
Philippe TISSOT est élu au premier tour à la majorité absolue.

1^{er} délégué suppléant :

Candidat : Aurélie GUTIERREZ

1^{er} tour

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Aurélie GUTIERREZ a obtenu : 23 voix

Aurélie GUTIERREZ est élue au premier tour à la majorité absolue.

A l'issue du vote à bulletins secrets, sont donc désignés :

- **Philippe TISSOT (délégué titulaire)**
- **Aurélie GUTIERREZ (déléguée suppléante)**

Pour représenter la commune au SIPAG.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Transmission en préfecture le 1^{er} avril 2026

Publication le 1^{er} avril 2026

Philippe TISSOT
Maire

